

Agn. le mandat
de Grammont,
roye. 19. April. 1665. Monseigneur.

1079.

Vous me ~~l'ayez~~ fait parti de la plus marquante
grace du monde, si Vous n'eustes fait le
justicier de nous malades et malaignez des soins que j'ai
eu de Vous aller chercher au commencement, tant au
Souverain qu'ailleurs, pour avoir l'honneur de Vous
faire connoître mes véritablez ressentimens le tout
de toutz dont il vous a plu m'annoncer. ~~Après~~ ^{avant un jour de} mon ~~prochain~~ départ
Monseigneur, le départ de la Cour, m'ayant
parler' abolumineur l'un bon Jeur que j'ay de la priere
à vous promettre plus d'autant ~~que~~ ^{que} moins, ~~de~~ moins
qui est a ceul' de Vous merci de prendre. Le Vouz
apprirez tres-Esté d'agréer que je puisse parfois
avoir l'heure de le fairez abire, et vous resoumettre
aux occasions les assurances de la triste amble,
l'estimation des plus indiges et larges que vous ayez
jamais l'envie de V. Amis, mais qui ne
croira jamais de me croire, qu'il me sera donne
qu'il. Ayouz.

de l'autre des deux, mais ne pas

